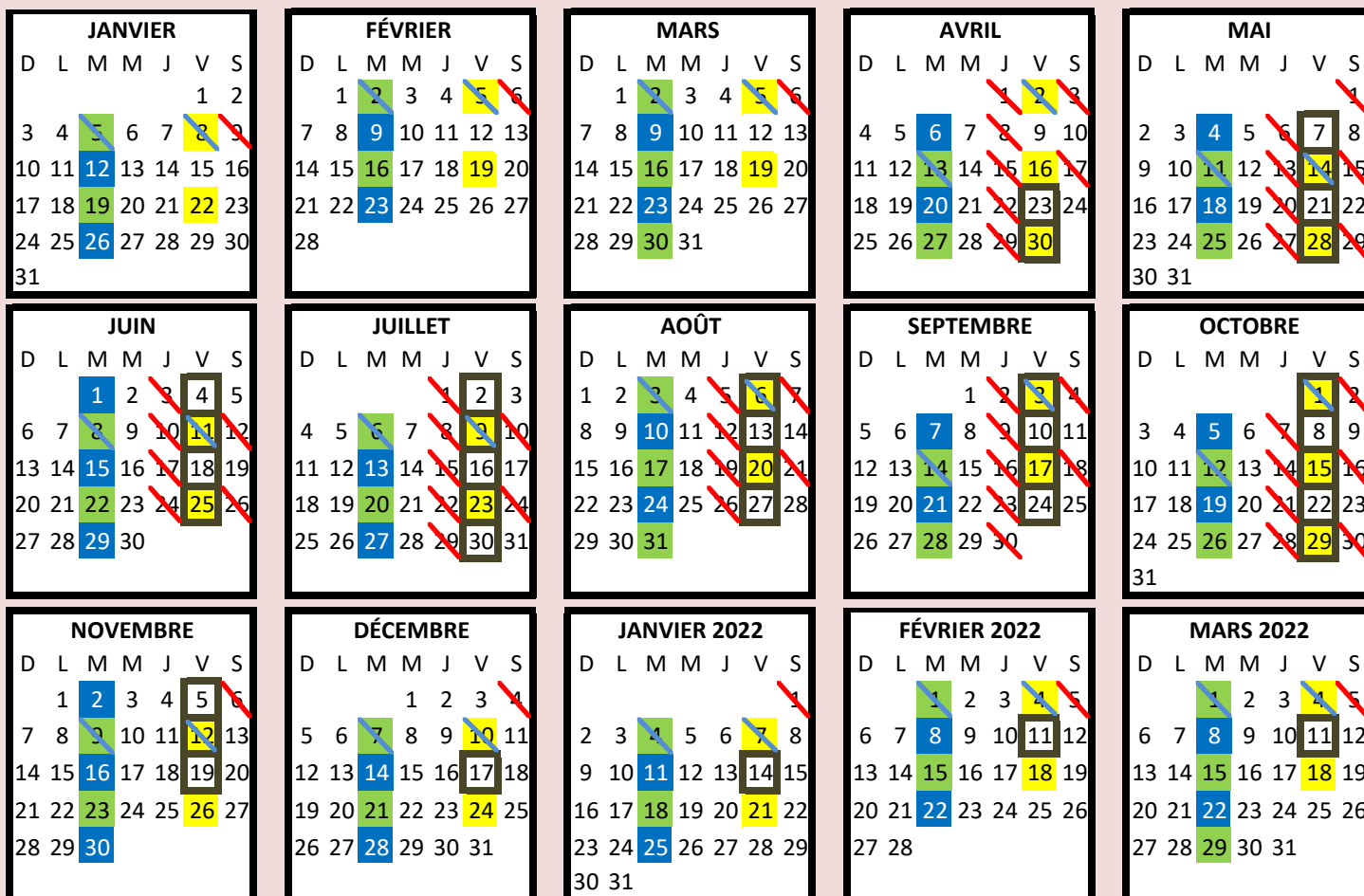


CALENDRIER 2021 - 2022



Écocentre

Garage municipal : 2, rue Bourgeois Nord, derrière le Dollarama.

Janvier à mars, novembre-décembre : 1^{er} samedi de chaque mois de 9 h à 14 h

Avril à octobre : Tous les jeudis de 13 h à 19 h et à tous les 2 samedis de 9 h à 14 h

Réservé aux résidents, preuve de résidence requise. Interdit aux entrepreneurs et aux commerces.

Bardeaux d'asphalte non acceptés. Pour toute information : 819 962-0533

Ordures
zone urbaine et partie

OBLIGATOIRE : Bac maximum de 360 litres VERT / COLLECTE AUX 2 SEMAINES À L'ANNÉE

Aucun matériau de construction ne sera ramassé.

Les matières contenues dans tout autre type de contenant ne seront pas ramassées.

Ordures
partie sud zone rurale

OBLIGATOIRE : Bac maximum de 360 litres VERT / COLLECTE AUX 2 SEMAINES À L'ANNÉE

Aucun matériau de construction ne sera ramassé.

Les matières contenues dans tout autre type de contenant ne seront pas ramassées.

Encombrants

Une fois par mois à la 1^{ère} collecte des ordures ménagères du mois.

Recyclage

OBLIGATOIRE : Bac de 360 litres BLEU, boîtes de carton démantelées disposées dans une boîte non démantelée.

Aucun matériau de construction ne sera ramassé.

Compostage

OBLIGATOIRE : Bac de 120 litres BRUN

Pour les rues visées à l'annexe A du règlement numéro 323-18-1 (voir liste au verso).

SURPLUS DE RÉSIDUS VERTS : Feuilles, résidus de jardin, gazon, coupures de haies, peuvent être déposés dans des sacs bruns compostables, maximum de 3 sacs par collecte.

Aucune boîte ni sac de plastique ne seront ramassés.

****Les commerces sont fortement encouragés de composter, mais n'y sont pas obligés pour l'instant.**

Séances du Conseil

Le 1^{er} mardi de chaque mois au Complexe Whissell, à 19 h, sauf en janvier 2021 (le 12), en août 2021 (le 17), en novembre 2021 (le 16) et en janvier 2022 (le 11).

Ventes de garage autorisées

21-22-23-24 mai 2021

2-3-4-5 juillet 2021

3-4-5-6 septembre 2021

VERSO →

AIDE-MÉMOIRE COMPOSTAGE

MATIÈRES ACCEPTÉES

RÉSIDENTIEL SEULEMENT

RUES VISÉES PAR LA

PHASE 1

Route 321 Nord
Route 321 Sud
Rue Bélisle
Rue Bisson
Rue Bourgeois
Rue Boyer
Rue Bricault
Rue Brisebois
Rue Calvé
Rue Carrière
Rue des Cèdres
Rue Charles-Auguste-Montreuil
Rue Charron
Rue Corbeil
Rue Domaine-Du-Bosquet
Rue Duquette
Rue des Érables
Rue de la Grotte
Rue de l'Hôtel-de-Ville
Rue Hubert-Saint-Louis
Chemin du Lac-Bélisle
Chemin du Lac-des-Quatre-Chemins
Chemin du Lac-Hotte
Rue Lanthier
Rue Lauzon
Rue Leduc
Rue Levert
Rue Louis-Seize

Résidus alimentaires :

Céréales, grains, pâtes, pain;

Farine, sucre et autres produits alimentaires en poudre;

Fruits et légumes, cuisinés ou non;

Gâteaux, sucreries, noix et écailles;

Coquilles d'œuf;

Produits laitiers;

Viandes, poissons, fruits de mer, coquilles et os;

Filtres et résidus de café moulu ou de thé;

Nourriture pour animaux.

Résidus verts :

Fleurs, plantes et terre de rempotage, résidus de plates-bandes, chaume, feuilles, rognures de gazon;

Petites branches (maximum de 1 cm de diamètre et 60 cm de long);

Brans de scie (sauf de bois traité, vernis ou peints), copeaux, écorces, petites racines.

Les autres matières :

Serviettes de table, papiers essuie-tout, papiers mouchoirs;

Papier et sacs de papier pour emballer les résidus alimentaires;

Papier et carton souillés par des résidus alimentaires (assiettes de carton, boîtes de pizza, etc.);

Emballages sans broche de métal;

Sable et terre;

Bâtons de bois, cure-dents, bouchons de liège, cheveux, poils, plumes;

Litières sans excréments.

MATIÈRES REFUSÉES

RÉSIDENTIEL SEULEMENT

RUES VISÉES PAR LA

PHASE 1

Rue Marie-Anne-Paiement
Rue Mignault
Rue du Moulin
Rue Nault
Rue de Neptune
Rue Patrice
Rue Philippe-Lacoste
Rue Pierre-Laporte
Rue Principale
Rue René-Boyer
Rue Rocque
Rue Rossy
Rue du Ruisseau
Rue Saint-André
Rue Saint-François-Xavier
Rue Saint-Jacques
Rue Sainte-Julie Est
Montée Saint-Jean
Rang Saint-Joseph Est
Rang Saint-Joseph Ouest
Rue Saint-Paul
Rang Sainte-Julie Est
Rue de Saturne
Rue Séguin
Rue Turpin
Rue de Val-Quesnel
Rue Vallières
Rue de Vénus
Rue Villeneuve
Boulevard Whissell

Tout ce qui est recyclable : papier et carton, contenants de plastique, verre et métal;

Sacs de plastique réguliers, biodégradables ou oxobiodégradables;

Résidus domestiques dangereux : huiles, peintures, solvants, pesticides, engrais, essence, bois traité, peint ou teint, piles;

Textiles;

Matières composites, contenants de carton à l'extérieur et en aluminium ou polyéthylène (PE) à l'intérieur;

Carton ciré;

Couches et serviettes hygiéniques, soie dentaire, cure-oreilles;

Médicaments et déchets biomédicaux;

Chandelles;

Sacs d'aspirateurs et leur contenu et/ou charpie de sècheuse et feuilles d'assouplissant;

Animaux morts;

Résidus de construction, rénovation et démolition;

Verre;

Cendres et mégots de cigarettes;

Roche, pierre, pavé uni;

Tous les sacs de plastique compostables;

Grosses branches;

Aiguilles de conifères;

Tous les types de styromousse;

Peaux d'animaux, carcasses mortes.

**AUCUN SAC DE PLASTIQUE
COMPOSTABLE NE SERA ACCEPTÉ!**